



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
☎ 03 87 99 15 20  
☎ 03 87 99 21 85  
✉ contact@alsting.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

n° 14/2024

### OCCUPATION DU PARKING DE L'ETZEL à l'occasion d'une manifestation associative

**Le Maire,**

**Vu** le code des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2, portant réglementation des pouvoirs de police municipale,

**Vu** le code pénal, et notamment l'article R610-5, relatif aux manquements des obligations de décret de police,

**Considérant** la nécessité de réglementer la mise à disposition du parking de l'Etzel à Alsting, à l'occasion de la manifestation « Fête des Cerises », prévue les 25 et 26 juin 2022 ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** À l'occasion de l'organisation de la « Fête des Cerises », prévue les 29 et 30 juin 2024, la commune d'Alsting met le parking de l'Etzel, à Alsting, à la disposition du CFIA.

**Article 2 :** Pour permettre l'installation du matériel nécessaire à la manifestation précitée, le stationnement public et la circulation seront interdits, sur ce même parking, du vendredi 28 juin à partir de 9h00 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 16H00.

**Article 3 :** Dans l'enceinte de la manifestation, un couloir de circulation d'au moins 3 mètres 50 devra être laissé libre pour permettre une éventuelle intervention des services de secours.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-les-Forbach

Fait à Alsting, le 27 mai 2024

Le Maire

Jean-Claude HEHN

